

Carcassonne, le 28 février 2023

Bureau de l'environnement
et de l'aménagement du territoire
Affaire suivie par : Djedjika GOUZVINSKI
Tél : 04 68 10 29 44
djedjika.gouzvinski@aude.gouv.fr
pref-environnement@aude.gouv.fr

le Préfet de l'Aude

à

**Monsieur le Maire
15 avenue des corbières
11220 RIBAUTE**

Objet : Enquête publique relative au projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Tournissan et Ribaute aux lieux-dits « Les Planels », « Combe de Lafrau », « Les Crémades », « Montmigea » et « Métairie Alexis », déposées par les sociétés « HEXAGONE ENERGIE TRN2 » et « HEXAGONE ENERGIE RBT »

P.J. : un arrêté – un dossier – un registre – un avis au public – un modèle de certificat d'affichage.

Je vous adresse pour attribution une copie de l'arrêté préfectoral du 28 février 2023 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Tournissan et Ribaute aux lieux-dits « Les Planels », « Combe de Lafrau », « Les Crémades », « Montmigea » et « Métairie Alexis ».

Ce projet est porté par la société « HEXAGONE ENERGIE » C/O NEOEN SOLAIRE – 4 rue Euler – 75008 PARIS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à M. Gauthier FANONNEL, directeur de projets - mobile : 06 83 50 10 75 @ : gauthier.fanonnel@investisun.com

Cette enquête se déroulera du mardi 28 mars 2023 au vendredi 28 avril 2023 inclus, soit une durée de 32 jours consécutifs.

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-tournissan2ribaute/>

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaïque-r1674.html>
- gratuitement sur un poste informatique dédié à l'enquête publique aux mairies de Tournissan et Ribaute aux jours et heures d'ouverture au public.

Les observations relatives au projet pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés aux mairies ou envoyées avant la clôture de l'enquête, soit :

- par courrier aux mairies de :
 1. Tournissan, 2 rue des Ecoles – 11220 Tournissan
 2. Ribaute, 15 avenue des Corbières – 11220 Ribaute,à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque Tournissan et Ribaute aux lieux-dits « Les Planels », « Combe de Lafrau », « Les Crémades », « Montmigea » et « Métairie Alexis ».
- par voie électronique (via le registre dématérialisé) à l'attention du commissaire enquêteur au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-tournissan2ribaute/>
- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : parc-solaire-tournissan2ribaute@democratie-active.fr

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées aux registres d'enquête des sièges de l'enquête de Tournissan et Ribaute, tenus à disposition du public.

Il vous appartiendra également de faire procéder à l'affichage de l'avis d'ouverture de l'enquête publique dans votre mairie, dans les lieux habituellement réservés à cet effet 15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée (*soit avant le lundi 13 mars 2023*). Le certificat d'affichage devra mentionner le premier jour et le dernier jour de l'affichage et ne pourra être signé et envoyé qu'après le dernier jour de l'enquête.

Vous devrez m'adresser une copie du certificat d'affichage constatant l'accomplissement de cette formalité et adresser l'original au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. Xavier GROJEAN, 150 rue des Genêts - 11170 Caux-et-Sauzens.

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur du pilotage des politiques
publiques et de l'appui territorial,



Philippe RAGGINI